

ABIK

i n n o v e n t



hottes aspirantes

plans de travail

i-Cooking et applications

éviers

accessoires

LISTE DE PRIX ASSORTIMENT DE BASE 2018

Symboles



Commandes électroniques
4 boutons éclairage lecture numérique
temps d'exécution environ 20 mn.



Télécommande
voir ci-dessus à
Commandes électroniques



LED rond standard
2.2W lumière diffuse | nombre
en fonction du modèle



Variateur
Intensité toujours variable pour max. 8
ampoules grâce à la Télécommande



Aspiration périmétrale
Système augmente la vitesse et surf-
ace d'aspiration



Panneaux Accelair®
Principe d'aspiration périmétrale
zones d'aspiration contrôlées



Filtre à graisses standard en métal
12 couches | convient au lave-
vaisselle



Filtres parfo
Filtre à cassette acier inoxydable magnétique 12
couches | convient au lave-vaisselle



Filtre magnétique
Étanchéité à l'air optimale
12 couches | convient au lave-
vaisselle



Filtres à charbon
Filtre à odeurs | lavable 20x au lave-
vaisselle | remplaçable



Moteur interne
moteur axial EC aspiration bilatérale capacité d'aspiration par heure



Niveau sonore moteur EBM
sans charge mode 3 | 56dB[a] réduction supplémentaire par intégration et
amortissement



Hotte à recyclage
Souffle de l'air filtré dans la pièce | aucune perte de chaleur



CMVR®
Hotte hybride pour application en situation avec VMC.
Voir sortie système



Profondeur de la hotte
Plusieurs modèles muraux diverses profondeurs aussi pour les plans de
travail extra larges



Revêtement en poudre RAL
Option hottes aspirantes peintes couleur RAL



Sur mesure
Possibilités de sur mesure

Colophon

Publication: 2018 [Rev.F]

copyright: ABK innovent

Aucun élément de cette publication ne peut être reproduit et/ou publié sans accord préalable écrit d'ABK InnoVent.

ABK InnoVent ne peut être tenu responsable pour tout dommage ou blessure des suites d'une mauvaise utilisation des produits ou une utilisation n'étant pas conforme aux informations fournies dans cette brochure. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications sans avis préalable.

HOTTES ASPIRANTES

<i>NEERIM</i>	06
<i>KILPA</i>	11
<i>KILPALIE</i>	16
<i>WINANI</i>	20
<i>PSH</i>	22
<i>PSX</i>	27
<i>PSFR</i>	30
<i>Sur mesure exemples</i>	32

Technique de ventilation

<i>Règles de base</i>	36
<i>Systèmes d'a spiration</i>	37
<i>Recyclage ou système CMVR</i>	38
<i>CMVR système</i>	40
<i>Conseilles d'encastrement</i>	43
<i>Moteur EC interne</i>	44
<i>Moteurs intérieurs externes</i>	45
<i>Moteur toit plat</i>	47
<i>Moteur externe toit en tuiles</i>	48
<i>Moteur mur extérieur</i>	49

Canalisation et grilles

<i>Canalisation rond</i>	51
<i>Canalisation plat HR+</i>	54
<i>Grilles Sorties de mur</i>	58

PLANS DE TRAVAIL

Inox 4mm massif	62
<i>4mm massif laminée à chaud</i>	63
<i>Plan de travail 12-20mm épaisseur</i>	66
<i>Plan de travail 30-185mm épaisseur</i>	67
<i>Plan de travail en pont</i>	69
<i>Joue</i>	70
Joue épaisseur 4mm	71

Options

<i>Évier options</i>	72
<i>Plaque de cuisson options d'encastrement</i>	74
<i>Options d'intégration</i>	75

I-COOKING ET APPLICATIONS

<i>i-Cooking induction</i>	80
<i>i-Cooking ICG 4mm</i>	86
<i>i-Cooking ICGX</i>	90
<i>KOONAKA</i>	96
<i>KPGM</i>	100

ÉVIERS

<i>BINGARA</i>	104
<i>BARONGA</i>	108
<i>Évier accessoires</i>	111
<i>Montage sous-plan</i>	112
<i>Montage affleurant</i>	113
<i>Sur mesure exemples</i>	114

ACCESSOIRES

<i>Façades</i>	116
<i>Frame</i>	117
<i>Pied de table réglable inox</i>	118
<i>Châssis Inox</i>	119
<i>Crédences</i>	120
<i>KILPA barre lumineuse en</i>	121
<i>Poignées barre</i>	122
<i>Poignées plats</i>	123
<i>Casier à vin</i>	124
<i>Casier à vin, étagère, grille de casseroles</i>	125

SERVICE ET PIÈCES DE RECHANGE

<i>Éclairage</i>	127
<i>Filtres</i>	128

CONDITIONS DE LIVRAISON

130

Plans de travail





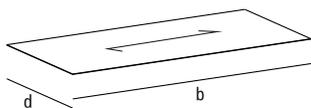
4 mm plans de travail massifs

Les plans de travail en acier inoxydable d'ABK Inno-Vent excelle par leur qualité de finition. Nous fabriquons des plans de travail d'une épaisseur de 11 à 185 mm. Nous proposons aussi des plans de travail massifs d'une épaisseur de 4 mm. En plus des caractéristiques particulières et des diverses possibilités de travail sur mesure, notre savoir-faire est sans égal lorsqu'il s'agit d'intégrer les éviers BARONGA et BINGARA dans les plans de travail avec un radius minimum de soudure, donc sans affûtage de biseau. En plus de ce large choix d'éviers, nous disposons d'une gamme importante de plaques de cuisson de la plus haute qualité (aussi intégrables et soudées), allant du domino à la version plus luxueuse à 5 ou 6 foyers.

Les solutions d'i-Cooking sont le résultat des tout derniers développements dans le domaine des plaques de cuisson. Les brûleurs de gaz semblent flotter sur le plan de travail. Vous avez, en tant qu'utilisateur, la possibilité de choisir la disposition de votre espace de cuisson, avec le type, le nombre de brûleurs et leur position les uns vis-à-vis des autres.

4mm plan de travail massif

Dimension [cm]



Épaisseur 4 mm | Arrondir toute autre mesure vers le haut

Euro (TTC)

B [cm]	60	70	80	90	100	110	120 D [cm]
90	692	763	818	961	1046	1106	1206
100	735	812	872	1026	1118	1185	1294
110	778	861	926	1092	1190	1263	1383
120	821	909	981	1157	1263	1341	1472
130	884	978	1043	1232	1335	1419	1560
140	929	1028	1098	1298	1407	1558	1649
150	973	1078	1153	1364	1479	1641	1737
160	1018	1128	1207	1431	1552	1723	1826
170	1063	1178	1262	1497	1624	1806	1915
180	1107	1228	1317	1563	1696	1889	2003
190	1152	1278	1371	1629	1768	1971	2092
200	1221	1353	1444	1715	1860	2054	2180
210	1267	1404	1499	1782	1933	2136	2269
220	1313	1456	1555	1849	2006	2219	2358
230	1359	1507	1610	1916	2079	2301	2446
240	1404	1558	1666	1983	2233	2384	2535
250	1496	1655	1798	2135	2310	2467	2623
260	1544	1709	1857	2205	2386	2549	2712
270	1592	1762	1915	2276	2463	2632	2801
280	1639	1815	1974	2346	2539	2714	2889
290	1687	1868	2033	2417	2616	2797	2978
300	1735	1921	2091	2487	2693	2880	3066
310	1782	1975	2150	2558	2769	2962	3155
320	1830	2028	2209	2628	2846	3045	3244
330	1878	2081	2267	2699	2922	3127	3332
340	1926	2134	2326	2769	2999	3210	3421
350	1973	2187	2385	2840	3075	3292	3510
360	2021	2240	2443	2911	3152	3375	3598
370	2069	2294	2502	2981	3229	3458	3687
380	2116	2347	2560	3052	3305	3540	3775
390	2164	2400	2619	3122	3382	3623	3864
400	2168	2405	2625	3557	3853	4128	4403
420	3445	3733	4085	4373	4661	4948	5236
440	3560	3861	4227	4528	4829	5130	5432
460	3739	4054	4433	4748	5062	5377	5691
480	3854	4182	4575	4903	5231	5559	5887
500	3969	4310	4716	5058	5399	5741	6082
520	4084	4439	4858	5213	5568	5923	6278
540	4199	4567	5000	5368	5736	6105	6473
560	4314	4695	5142	5523	5905	6287	6668
580	4428	4824	5283	5678	6074	6469	6864
598	4543	4952	5425	5834	6242	6651	7059

Les plans de travail massifs 4 mm en acier inoxydable ne sont pas contrecollés et ne sont pas autoporteurs. Nous vous conseillons de coller ces plans de travail avec de grandes vides à la construction sous-jacente. Le plan de travail doit être suffisamment soutenu pour éviter qu'il ne se fléchisse pas, la construction sous-jacente doit être entièrement fermée.

Caractéristiques

bords brossés tout-around | coins extérieurs r=2mm

Poid au dessus 100kg.

2 de plus de délai de livraison, Attention: Dimensions au dela 400cm, lesquels sont plus profond de 150cm, Sont UNIQUEMENT disponible en finition vibré.

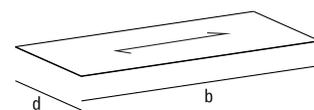
4mm plan de travail massif

Épaisseur 4 mm | Arrondir toute autre mesure vers le haut

Euros [TTC]

Dimensions [cm]

B [cm]	130	140	150	160	170	180	190	198 D [cm]
90	1275	1336	1946	2004	2063	2121	2179	2238
100	1370	1436	2050	2114	2178	2242	2307	2371
110	1465	1537	2153	2223	2294	2364	2434	2504
120	1559	1638	2257	2333	2409	2485	2561	2637
130	1654	1738	2361	2443	2525	2607	2688	2770
140	1748	1839	2464	2552	2640	2728	2816	2904
150	1843	1940	2568	2662	2756	2849	2943	3037
160	1938	2040	2672	2771	2871	2971	3070	3170
170	2032	2141	2775	2881	2987	3092	3198	3303
180	2127	2242	2879	2991	3102	3214	3325	3437
190	2222	2342	2983	3100	3218	3335	3452	3570
200	2316	2443	3086	3210	3333	3456	3580	3703
210	2411	2544	3190	3319	3449	3578	3707	3836
220	2506	2644	3294	3429	3564	3699	3834	3969
230	2600	2745	3397	3538	3680	3821	3962	4103
240	2695	2846	3501	3648	3795	3942	4089	4236
250	2789	2946	3605	3758	3911	4063	4216	4369
260	2884	3047	3709	3867	4026	4185	4344	4502
270	2979	3148	3812	3977	4142	4306	4471	4635
280	3073	3248	3916	4086	4257	4428	4598	4769
290	3168	3349	4020	4196	4373	4549	4725	4902
300	3263	3450	4123	4306	4488	4670	4853	5035
310	3357	3550	4227	4415	4603	4792	4980	5168
320	3452	3651	4331	4525	4719	4913	5107	5302
330	3546	3751	4434	4634	4834	5035	5235	5435
340	3641	3852	4538	4744	4950	5156	5362	5568
350	3736	3953	4642	4854	5065	5277	5489	5701
360	3830	4053	4745	4963	5181	5399	5617	5834
370	3925	4154	4849	5073	5296	5520	5744	5968
380	4020	4255	4953	5182	5412	5642	5871	6101
390	4114	4355	5056	5292	5527	5763	5999	6234
400	4689	4964	5864	6138	6412	6687	6961	7236
420	5524	5812	6099	6387	6675	6963	7251	7538
440	5733	6034	6335	6636	6937	7239	7540	7841
460	6006	6321	6635	6950	7265	7579	7894	8208
480	6215	6543	6871	7199	7527	7855	8183	8511
500	6424	6765	7107	7448	7789	8131	8472	8814
520	6633	6987	7342	7697	8052	8407	8762	9117
540	6841	7210	7578	7946	8314	8683	9051	9419
560	7050	7432	7814	8195	8577	8959	9340	9722
580	7259	7654	8049	8444	8839	9235	9630	10025
598	7468	7876	8285	8693	9102	9511	9919	10328



Les plans de travail massifs 4 mm en acier inoxydable ne sont pas contrecollés et ne sont pas autoporteurs. Nous vous conseillons de coller ces plans de travail avec de grandes vides à la construction sous-jacente. Le plan de travail doit être suffisamment soutenu pour éviter qu'il ne se fléchisse pas, la construction sous-jacente doit être entièrement fermée.

Options

Réduction

| Supplément

Euros

[TTC]

1699,- x m²

PSWBFC *Fillers et plinthes * < largeur / hauteur de 50cm*

Biseau sur bord uniquement partie supérieure | par m'

+ / +

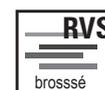
30,-

PSORB *Structure finition vibré*

+ / +

10%

* Prix = valable uniquement dans le cas que la commande est faite avec un plan de travail.

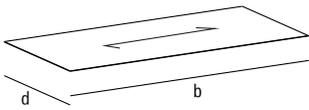


Exemples | 4mm plan de travail



4mm INOX laminé à chaud

Dimensions [cm]



Épaisseur 4 mm | Arrondir toute autre mesure vers le haut

Euros [TTC]

B [cm]	60	70	80	90	100	110	120 D [cm]
90	924	1020	1094	1284	1398	1478	1611
100	982	1085	1166	1371	1494	1583	1730
110	1040	1150	1238	1459	1591	1688	1848
120	1097	1215	1310	1546	1687	1792	1967
130	1181	1306	1394	1646	1784	1897	2085
140	1241	1373	1467	1735	1880	2082	2203
150	1301	1440	1540	1823	1977	2193	2322
160	1360	1507	1613	1912	2073	2303	2440
170	1420	1574	1686	2000	2170	2413	2559
180	1480	1641	1760	2089	2266	2524	2677
190	1539	1708	1833	2177	2363	2634	2795
200	1632	1808	1929	2291	2485	2745	2914
210	1693	1877	2003	2381	2583	2855	3032
220	1754	1945	2078	2471	2681	2965	3151
230	1816	2014	2152	2561	2779	3076	3269
240	1877	2082	2226	2650	2984	3186	3388
250	2000	2212	2403	2853	3087	3296	3506
260	2063	2283	2481	2947	3189	3407	3624
270	2127	2354	2560	3041	3291	3517	3743
280	2191	2426	2638	3136	3394	3627	3861
290	2255	2497	2716	3230	3496	3738	3980
300	2318	2568	2795	3324	3598	3848	4098
310	2382	2639	2873	3418	3701	3959	4216
320	2446	2710	2952	3513	3803	4069	4335
330	2510	2781	3030	3607	3905	4179	4453
340	2573	2852	3108	3701	4008	4290	4572
350	2637	2923	3187	3795	4110	4400	4690
360	2701	2994	3265	3890	4212	4510	4809
370	2764	3065	3343	3984	4315	4621	4927
380	2828	3136	3422	4078	4417	4731	5045
390	2892	3207	3500	4172	4519	4842	5164
400	3121	3461	3778	5119	5545	5941	6337
420	4958	5372	5879	6293	6708	7122	7536
440	5123	5557	6083	6517	6950	7384	7817
460	5382	5834	6380	6833	7286	7738	8191
480	5547	6019	6584	7056	7528	8000	8472
500	5712	6204	6788	7279	7771	8262	8754
520	5877	6388	6992	7503	8013	8524	9035
540	6043	6573	7196	7726	8256	8786	9316
560	6208	6757	7400	7949	8498	9048	9597
580	6373	6942	7604	8172	8741	9310	9878
598	6539	7127	7808	8396	8984	9572	10160

Une nouveauté ; en plus des plans de travail en acier inoxydable laminés à froid, avec des épaisseurs de 4 mm pour les plans de travail massifs, ou des plans de travail à chant arrondi de 12 -185 mm replié, ABK InnoVent propose aussi ce produit unique en acier inoxydable laminé à chaud. Les plans de travail laminés à chaud sont uniquement disponibles en acier inoxydable 4 mm, mais peuvent si besoin être rehaussés. Cette version, le laminage à chaud, donne son look littéralement brut et naturel. La surface est encore plus mat qu'avec une finition vibré par exemple et de plus résiste beaucoup mieux aux rayures.

Caractéristiques

bords brossés tout-around | coins extérieurs r=2mm

Poid au dessus 100kg.

2 de plus de délai de livraison, Attention: Dimensions au dela 400cm, lesquels sont plus profond de 150cm, Sont UNIQUEMENT disponible en finition vibré.

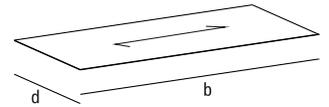
4mm INOX laminé à chaud

Épaisseur 4 mm | Arrondir toute autre mesure vers le haut

Euros [TTC]

B [cm]	130	140	150	160	170	180	190	198 D [cm]
90	1704	1785	2600	2678	2756	2834	2912	2990
100	1831	1920	2739	2825	2911	2997	3082	3168
110	1957	2054	2878	2971	3065	3159	3253	3346
120	2084	2189	3016	3118	3219	3321	3423	3524
130	2210	2323	3155	3264	3374	3483	3593	3702
140	2337	2458	3293	3411	3528	3646	3763	3880
150	2463	2592	3432	3557	3682	3808	3933	4058
160	2590	2727	3570	3704	3837	3970	4103	4237
170	2716	2861	3709	3850	3991	4132	4273	4415
180	2843	2996	3848	3997	4146	4295	4444	4593
190	2969	3130	3986	4143	4300	4457	4614	4771
200	3095	3265	4125	4289	4454	4619	4784	4949
210	3222	3399	4263	4436	4609	4781	4954	5127
220	3348	3534	4402	4582	4763	4944	5124	5305
230	3475	3668	4540	4729	4917	5106	5294	5483
240	3601	3803	4679	4875	5072	5268	5464	5661
250	3728	3937	4817	5022	5226	5430	5635	5839
260	3854	4072	4956	5168	5380	5593	5805	6017
270	3981	4206	5095	5315	5535	5755	5975	6195
280	4107	4341	5233	5461	5689	5917	6145	6373
290	4234	4475	5372	5608	5843	6079	6315	6551
300	4360	4610	5510	5754	5998	6241	6485	6729
310	4487	4744	5649	5901	6152	6404	6655	6907
320	4613	4879	5787	6047	6306	6566	6825	7085
330	4739	5013	5926	6193	6461	6728	6996	7263
340	4866	5148	6065	6340	6615	6890	7166	7441
350	4992	5282	6203	6486	6770	7053	7336	7619
360	5119	5417	6342	6633	6924	7215	7506	7797
370	5245	5552	6480	6779	7078	7377	7676	7975
380	5372	5686	6619	6926	7233	7539	7846	8153
390	5498	5821	6757	7072	7387	7702	8016	8331
400	6748	7145	8439	8743	8570	8936	9303	9670
420	7950	8364	8778	9097	8920	9305	9690	10074
440	8251	8684	9117	9452	9271	9674	10076	10479
460	8644	9097	9550	9899	9708	10129	10549	10970
480	8944	9417	9889	10253	10059	10497	10936	11374
500	9245	9736	10228	10608	10410	10866	11323	11779
520	9545	10056	10567	10962	10761	11235	11709	12183
540	9846	10376	10906	11317	11111	11604	12096	12588
560	10147	10696	11245	11672	11462	11972	12483	12993
580	10447	11016	11584	12026	11813	12341	12869	13397
598	10748	11336	11924	12381	12164	12710	13256	13802

Dimensions [cm]



Une nouveauté ; en plus des plans de travail en acier inoxydable laminés à froid, avec des épaisseurs de 4 mm pour les plans de travail massifs, ou des plans de travail à chant ar-rondi de 12-185 mm re-plié, ABK InnoVent propose aussi ce produit unique en acier inoxydable laminé à chaud. Les plans de travail laminés à chaud sont uniquement disponibles en acier inoxydable 4 mm, mais peuvent si besoin être rehaussés. Cette version, le laminage à chaud, donne son look littéralement brut et naturel. La surface est encore plus mat qu'avec une finition vibré par exemple et de plus résiste beaucoup mieux aux rayures.

Options

Réduction|Supplément

Euro
[TTC]

PSWBFC Biseau sur bord uniquement partie supérieure| par m² +/+

30,-

Bord épais: épaisseur normale du plan de travail supplément + m² x 340,-

PSW070 épaisseur 12-70mm

+/+

10%

PSW100 épaisseur jusqu'à 100mm

+/+

20%

PSW185 épaisseur jusqu'à 185mm

+/+

30%

Autres épaisseurs de plans de travail en INOX

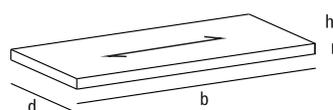


Plan de travail | 12-20mm épaisseur

Dimensions [cm]

Arrondir toute autre mesure vers le haut (par 10 cm)

Euros [TTC]



B [cm]	60	70	80	90	100	110	120	D [cm]
90	531	612	788	927	960	1049	1204	
100	548	639	829	973	1017	1114	1295	
110	565	663	858	1017	1069	1178	1338	
120	586	686	893	1063	1121	1215	1375	
130	606	709	934	1102	1183	1263	1446	
140	628	742	999	1197	1236	1335	1518	
150	653	770	1065	1230	1306	1397	1586	
160	682	794	1089	1262	1379	1448	1652	
170	698	808	1124	1337	1423	1488	1695	
180	711	890	1186	1403	1455	1527	1738	
190	741	923	1261	1461	1539	1592	1816	
200	761	951	1301	1506	1583	1643	1873	
210	997	1197	1382	1602	1661	1745	1986	
220	1026	1219	1405	1634	1719	1784	2036	
230	1092	1271	1475	1698	1789	1861	2114	
240	1117	1298	1498	1756	1828	1895	2164	
250	1150	1320	1528	1795	1980	2053	2345	
260	1165	1341	1557	1827	2019	2098	2388	
270	1189	1373	1587	1866	2065	2138	2442	
280	1208	1395	1638	1905	2097	2177	2495	
290	1228	1422	1673	1944	2136	2229	2539	
300	1266	1463	1755	2036	2212	2291	2577	
310	1370	1578	1854	2134	2245	2337	2652	
320	1389	1605	1896	2192	2278	2377	2716	
330	1414	1636	1925	2231	2324	2422	2808	
340	1438	1679	1954	2270	2368	2467	2834	
350	1458	1706	1989	2309	2409	2502	2901	
360	1481	1732	2018	2348	2453	2540	2968	
370	1506	1764	2053	2387	2479	2624	3029	
380	1526	1790	2089	2413	2544	2694	3079	
390	1578	1854	2146	2521	2634	2784	3191	
400	2802	3089	3375	3801	3894	4045	4473	
420	2846	3147	3445	3866	3985	4198	4585	
440	2889	3200	3509	3944	4070	4271	4720	
460	2938	3275	3568	4022	4161	4362	4837	
480	3061	3416	3708	4178	4226	4446	4976	
500	3119	3484	3826	4309	4342	4562	5058	
520	3162	3538	3906	4387	4420	4640	5165	
540	3211	3581	3965	4458	4611	4844	5390	
560	3301	3660	4058	4581	4721	4954	5518	
580	3566	3928	4161	4709	4855	5095	5680	
590	3587	3956	4202	4754	4901	5147	5737	

Caractéristiques

Contrecollage avec panneau aggloméré hydro Direction de brossage dans la longueur Face inférieure avant et arrière replié, pour 12,5 mm-15 mm Pour 20,5 mm-40 mm, sur côtés face inférieure replié 10mm.

Attention: Dimensions plus profondes que 140cm, sont uniquement disponibles avec finition vibré.

Version standard plan de travail entre-collage contre métaux avec surface inférieure pour une construction en sandwich d'une extrême résistance.



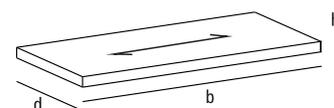
Plan de travail | 12-20mm épaisseur

Arrondir toute autre mesure vers le haut (par 10 cm)

Euros [TTC]

Dimensions [cm]

B [cm]	Euros [TTC]							D [cm]
	130	140	150	160	170	180	190	
90	1268	1324	2552	2616	2770	2859	2891	
100	1351	1388	2595	2652	2834	2929	2975	
110	1395	1438	2653	2710	2871	2979	3030	
120	1446	1565	2854	2926	3145	3180	3237	
130	1504	1615	2897	2956	3138	3218	3299	
140	1579	1666	2924	2984	3168	3265	3305	
150	1640	1716	2964	3018	3207	3297	3374	
160	1700	1760	2991	3040	3244	3311	3428	
170	1746	1810	3046	3097	3303	3369	3455	
180	1802	1854	3077	3142	3352	3424	3477	
190	1874	1939	3175	3234	3458	3512	3589	
200	1944	2011	3247	3318	3548	3608	3686	
210	2057	2123	3360	3431	3672	3756	3815	
220	2142	2180	3390	3496	3747	3813	3898	
230	2193	2278	3536	3616	3868	3940	4031	
240	2250	2357	3635	3722	3991	4057	4130	
250	2424	2539	3824	3904	4196	4268	4453	
260	2475	2591	3878	3965	4254	4334	4524	
270	2543	2644	3917	4018	4323	4395	4594	
280	2617	2704	3963	4084	4402	4481	4677	
290	2667	2755	4013	4142	4452	4544	4736	
300	2732	2839	4117	4272	4557	4636	4813	
310	2809	2910	4183	4340	4653	4746	4856	
320	2865	2967	4240	4390	4728	4827	4914	
330	2916	3011	4285	4414	4771	4869	4961	
340	2948	3095	4415	4529	4894	4994	5093	
350	2995	3153	4482	4576	4976	5069	5169	
360	3069	3204	4509	4610	5038	5125	5230	
370	3145	3261	4548	4664	5069	5214	5306	
380	3202	3504	4978	5100	5486	5636	5766	
390	3299	3604	5081	5188	5596	5746	5857	
400	4567	4875	6354	6447	6876	7026	7120	
420	4699	5175	6822	6937	7323	7536	7655	
440	4820	5284	6917	7019	7468	7668	7793	
460	4903	5412	7091	7158	7634	7834	7973	
480	5058	5541	7215	7276	7805	8025	8073	
500	5152	5675	7370	7464	7960	8180	8208	
520	5294	5789	7455	7584	8108	8329	8361	
540	5519	6022	7697	7826	8371	8604	8756	
560	5627	6199	7942	8051	8615	8848	8988	
580	5824	6369	8085	8229	8814	9054	9201	
590	5894	6440	8156	8314	8904	9151	9297	



Options

Réduction | Supplément

Euros

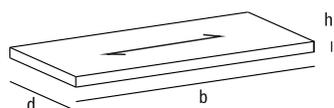
	Fillers et plinthes * < largeur /hauteur de 50cm		[TTC] 1599,- x m ²
	Sans contrecollage avec surface inférieure	- / -	sur demande
PSORB	Structure finition vibré	+ / +	10%
PSWBFC	Chantfrein sur dessus du bord du plan de travail par m ¹	+ / +	30,-

* Prix = valable iniquement dans le cas que la commande est fai avec un plan de travail.



Plan de travail | 30-185mm épaisseur

Dimensions [cm]



Épaisseur 30+40mm. Arrondir toute autre mesure vers le haut

Euros [TTC]

Aussi disponible en 50/60/70/80/100/120/185 mm d'épaisseur

B [cm]	60	70	80	90	100	110	120 D [cm]
90	483	556	717	843	873	953	1094
100	498	581	754	884	925	1012	1177
110	513	603	780	925	972	1070	1217
120	532	624	812	966	1019	1104	1249
130	551	645	849	1002	1076	1148	1314
140	570	675	908	1088	1125	1214	1379
150	593	701	968	1118	1188	1270	1441
160	619	721	990	1147	1274	1315	1501
170	636	735	1022	1216	1294	1352	1541
180	646	810	1079	1275	1323	1388	1580
190	673	839	1146	1328	1399	1447	1651
200	692	864	1183	1369	1440	1493	1703
210	907	1089	1257	1455	1511	1587	1805
220	933	1108	1278	1486	1563	1622	1850
230	993	1156	1340	1543	1627	1692	1921
240	1015	1180	1362	1596	1663	1722	1967
250	1045	1199	1388	1631	1800	1865	2131
260	1058	1219	1415	1661	1835	1908	2171
270	1081	1248	1442	1697	1877	1943	2220
280	1099	1268	1489	1729	1907	1979	2269
290	1116	1293	1520	1768	1942	2026	2308
300	1151	1331	1595	1851	2012	2083	2342
310	1245	1435	1686	1940	2041	2124	2410
320	1263	1459	1723	1993	2071	2160	2469
330	1285	1488	1750	2028	2113	2201	2527
340	1307	1526	1776	2064	2154	2244	2576
350	1325	1551	1808	2100	2190	2285	2637
360	1347	1575	1835	2134	2231	2309	2698
370	1369	1604	1866	2170	2255	2386	2753
380	1387	1628	1899	2194	2313	2449	2799
390	1435	1685	1951	2293	2395	2530	2901
400	2654	2914	3175	3563	3647	3784	4173
420	2694	2967	3238	3621	3730	3923	4274
440	2733	3016	3297	3693	3807	3989	4396
460	2777	3083	3350	3763	3889	4071	4504
480	2889	3212	3478	3905	3949	4148	4630
500	2942	3274	3584	4028	4054	4253	4704
520	2981	3323	3658	4095	4124	4325	4802
540	3026	3362	3711	4160	4298	4510	5006
560	3108	3435	3796	4271	4398	4610	5122
580	3348	3677	3890	4387	4520	4738	5271
590	3367	3702	3927	4428	4561	4786	5322

Caractéristiques

Épaisseur de base 40mm | direction de brossage dans la longueur | entre-collage avec équerre de renforcement adaptées à la disposition du placard | partie inférieure replié sur 30mm tout autour | Coins pourtour soudé et poli

Attention: Dimensions plus profonde que 130cm, (pour épaisseur plan de travail 40 mm) sont uniquement disponible avec finition vibré.

Disponibilité.

pas disponible en épaisseur de 185mm

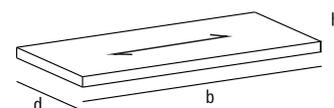
pas disponible en épaisseur a partir de 80mm

Dikte 30+40mm. Afwijkende maten afronden naar boven

Euro [incl. BTW]

Ook in 50/60/70/80/100/120/185

B [cm]	130	140	150	160	170	180	190	D [cm]
90	1152	1204	2426	2485	2624	2706	2735	
100	1229	1261	2466	2517	2683	2770	2811	
110	1268	1308	2518	2570	2717	2814	2862	
120	1314	1423	2701	2766	2912	2996	3050	
130	1368	1468	2740	2794	2960	3032	3106	
140	1435	1514	2764	2820	2986	3076	3111	
150	1490	1561	2801	2850	3021	3104	3173	
160	1545	1600	2825	2870	3055	3117	3223	
170	1587	1646	2876	2923	3110	3169	3247	
180	1639	1685	2903	2962	3154	3219	3266	
190	1704	1763	2993	3046	3250	3298	3369	
200	1768	1827	3058	3123	3333	3386	3457	
210	1871	1930	3160	3226	3444	3521	3576	
220	1947	1982	3188	3285	3513	3573	3650	
230	1993	2071	3322	3393	3623	3688	3771	
240	2045	2143	3412	3490	3735	3795	3861	
250	2204	2308	3583	3656	3920	3987	4155	
260	2249	2354	3632	3710	3974	4045	4220	
270	2312	2404	3668	3759	4036	4103	4283	
280	2378	2459	3709	3818	4108	4181	4359	
290	2425	2504	3754	3872	4154	4237	4412	
300	2483	2581	3849	3990	4249	4322	4482	
310	2553	2645	3908	4052	4337	4420	4521	
320	2605	2697	3962	4097	4405	4495	4573	
330	2643	2737	4002	4119	4443	4533	4617	
340	2680	2814	4120	4224	4556	4646	4736	
350	2723	2866	4182	4267	4630	4715	4805	
360	2790	2913	4206	4298	4687	4766	4862	
370	2859	2965	4241	4347	4714	4847	4931	
380	2911	3186	4632	4743	5094	5229	5349	
390	2999	3276	4725	4823	5194	5329	5431	
400	4258	4539	5990	6074	6463	6600	6685	
420	4379	4811	6415	6520	6871	7064	7173	
440	4684	4909	6501	6594	7001	7184	7297	
460	4563	5027	6660	6720	7152	7335	7461	
480	4685	5143	6773	6827	7308	7509	7552	
500	4790	5266	6912	6998	7449	7649	7675	
520	4919	5369	6989	7107	7584	7784	7814	
540	5123	5581	7210	7328	7823	8035	8174	
560	5222	5741	7433	7533	8045	8257	8384	
580	5401	5896	7563	7694	8226	8444	8577	
590	5465	5960	7628	7771	8307	8532	8665	



Options

Réduction | Supplément

Euros [TTC]

	Fillers et plinthes * < largeur /hauteur de 50cm		1599,- x m ²
PSW070	épaisseur différente jusqu'à 70 mm	+ / +	10%
PSW100	épaisseur jusqu'à 100mm	+ / +	20%
PSW185	épaisseur jusqu'à 185mm	+ / +	30%
PSORB	structure finition vibré	+ / +	10%
PSWBFC	Chantfrein uniquement partie supérieure par m'	+ / +	30,-

* Prix = valable iniquement dans le cas que la commande est fai avec un plan de travail.

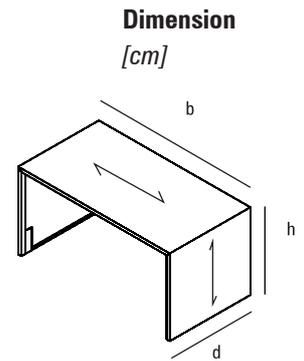




Plan de travail en pont

Épaisseur de plan de travail 40 mm | Arrondir toute autre mesure vers le haut Euros [TTC]

P [cm]	60	70	80	90	100	110	120	130	140	L [cm]
90	2186	2359	2498	2688	2829	3025	3226	3365	3502	
100	2228	2401	2606	2749	2926	3130	3270	3407	3533	
110	2234	2423	2622	2791	2999	3170	3312	3440	3579	
120	2288	2481	2659	2866	3040	3214	3341	3482	3605	
130	2348	2521	2731	2912	3091	3244	3385	3510	3618	
140	2389	2593	2770	2945	3149	3284	3414	3520	3630	
150	2452	2632	2811	3006	3185	3314	3424	3533	3643	
160	2550	2727	2925	3103	3269	3377	3487	3598	3745	
170	2556	2786	2963	3127	3276	3388	3501	3647	3839	
180	2644	2824	2987	3136	3284	3400	3543	3736	3847	
190	2684	2846	2997	3144	3297	3422	3630	3745	3878	
200	2697	2847	3016	3164	3315	3424	3635	4118	4264	
210	3227	3404	3620	3796	3978	4109	4365	4490	4650	
220	3238	3413	3633	3813	3993	4147	4395	4531	4666	
230	3247	3465	3651	3818	4026	4162	4408	4548	4701	
240	3296	3479	3658	3859	4036	4283	4421	4584	4723	
250	3304	3489	3687	3870	4075	4298	4458	4596	4739	
260	3315	3519	3700	3904	4086	4329	4471	4614	4801	
270	3341	3527	3736	3916	4119	4343	4491	4672	4818	
280	3350	3557	3748	3950	4219	4359	4549	4689	4836	
290	3388	3571	3850	4040	4228	4418	4562	4708	4969	
300	3399	3674	3863	4052	4289	4432	4672	4842	5014	
310	3491	3684	3876	4108	4300	4447	4708	4883	5031	
320	3502	3693	3928	4124	4400	4574	4749	4901	5047	
330	3510	3751	3941	4221	4439	4611	4763	4914	5243	
340	3565	3759	4032	4249	4477	4625	4781	5105	5260	
350	3574	3846	4067	4288	4621	4780	4963	5122	5282	
360	3656	3876	4103	4300	4636	4818	4976	5141	5343	
370	3683	3913	4233	4445	4669	4834	4996	5203	5366	
380	3737	4038	4245	4496	4685	4848	5059	5222	5383	
390	Dimensions plus grandes, jusqu'à 6 mètres, possible sur demande.									



caractéristiques

Épaisseur jusqu'à 100 mm coins en biais laminé et poli | replié sur partie inférieure 50mm

Épaisseur 101 mm jusqu'à 185 mm coins en biais collé | Replié sur partie inférieure 50 mm

Revêtement INOX aux plinthes 25x13 cm [HxP] | Pour plan de travail en pont pour îlot les 2 côtés

Direction de brossage dans la largeur | Équerres de renforcement sont adaptées à la disposition du placard | Revêtement intérieur, sur demande

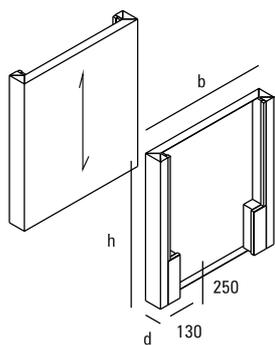
Options

Options		Réduction Supplément	Euros [TTC]
PSKB1	avec 1 pied	- / -	10%
PSKB-ME	version îlot	+ / +	284,-
PSW070	épaisseur différente jusqu'à 70 mm	+ / +	10%
PSW100	épaisseur jusqu'à 100 mm	+ / +	20%
PSW185	épaisseur jusqu'à 185 mm	+ / +	30%
PSORB	structure finition vibré	+ / +	10%



Joue 30-185mm

Dimensions [mm]



Code commande Description [LxPxH]

Euros

[TTC]

H [cm]	60	70	80	90	100	110	120	130	140	P [cm]
60	356	428	503	559	567	585	596	606	640	640
70	373	447	530	582	578	592	627	654	690	690
80	389	468	553	620	588	609	689	708	737	737
90	407	491	586	630	642	662	723	756	774	774
100	436	527	629	664	681	703	759	798	818	818
110	465	569	669	-	-	-	-	-	-	-
120	478	617	693	-	-	-	-	-	-	-
130	532	651	722	-	-	-	-	-	-	-
140	566	675	750	-	-	-	-	-	-	-
150	586	704	784	-	-	-	-	-	-	-
160	614	732	818	-	-	-	-	-	-	-
170	633	761	842	-	-	-	-	-	-	-
180	653	789	871	-	-	-	-	-	-	-
190	677	823	900	-	-	-	-	-	-	-
200	701	851	920	-	-	-	-	-	-	-
210	724	876	948	-	-	-	-	-	-	-
220	758	904	973	-	-	-	-	-	-	-
230	786	928	1001	-	-	-	-	-	-	-
240	810	958	1030	-	-	-	-	-	-	-
250	830	986	1054	-	-	-	-	-	-	-

Dimensions plus grandes sur demande

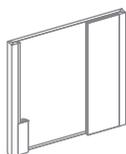
exemples de sur mesure



pièce de remplissage



20mm intérieur doublé



caractéristiques

Face intérieure du joue pour devant et arrière 50mm replié | Coins à chant arrondi et poli
Partie supérieure ouverte, pas de devanture | À hauteur de la plinthe sans interstice jusqu'à 250x130mm [HxP] | Direction de brossage standard vertical, sauf si la largeur ne peut le permettre

Options

Réduction | Supplément

Euros

[TTC]

	épaisseur 12 / 20 mm	+/+	10%
PSW070	autre épaisseur jusqu'à 70 mm	+/+	10%
PSW100	épaisseur jusqu'à 100 mm	+/+	20%
PSW185	épaisseur jusqu'à 185 mm	+/+	30%
PSORB	structure finition vibré	+/+	10%
PSBZB	Intérieur entièrement revêtu en INOX	+/+	sur demande
PSWCD	prise double encastrée [pour 100 mm vertical] partie supérieure joue fermée	+/+	188,- sur demande

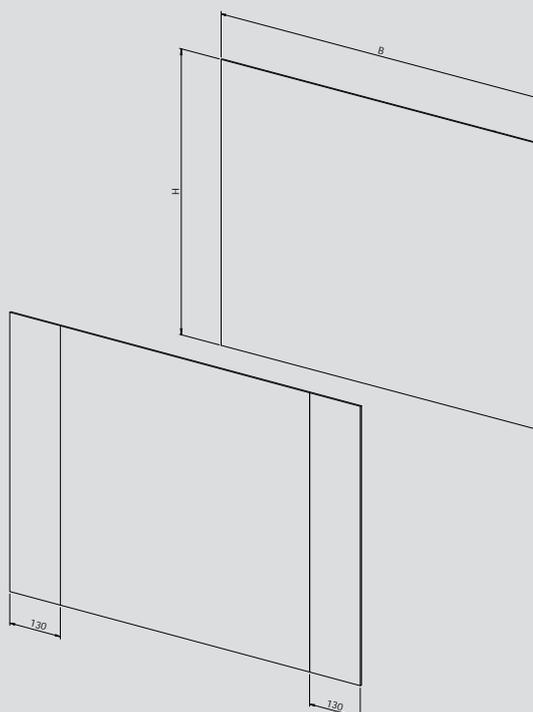


Code commande		Description [LxPxH]								Euros [TTC]
H [cm]	60	70	80	90	100	110	120	130	140	P [cm]
60	650	713	758	805	871	917	987	1041	1088	
70	699	770	822	875	949	1002	1082	1144	1196	
80	750	826	886	946	1027	1087	1178	1246	1306	
90	801	884	951	1017	1106	1172	1274	1348	1415	
100	852	941	1015	1088	1184	1257	1370	1451	1524	
110	902	999	1079	1159	1263	1342	1466	1553	1633	
120	953	1056	1143	1230	1342	1427	1562	1656	1742	
130	1024	1134	1216	-	-	-	-	-	-	
140	1076	1193	1281	-	-	-	-	-	-	
150	1128	1251	1346	-	-	-	-	-	-	
160	1181	1311	1410	-	-	-	-	-	-	
170	1233	1370	1475	-	-	-	-	-	-	
180	1285	1428	1540	-	-	-	-	-	-	
190	1337	1488	1605	-	-	-	-	-	-	
200	1414	1571	1687	-	-	-	-	-	-	
210	1467	1631	1753	-	-	-	-	-	-	
220	1520	1692	1819	-	-	-	-	-	-	
230	1575	1751	1884	-	-	-	-	-	-	
240	1628	1812	1950	-	-	-	-	-	-	
250	1728	1918	2092	-	-	-	-	-	-	

Dimensions plus grandes sur demande

caractéristiques

direction de brossage vertical | bords brossés tout-autour | coins extérieurs $r = 0\text{mm}$
intérieure sur largeur de 130 mm polissage vertical sur les deux côtés

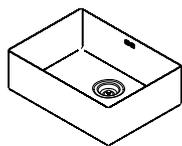


Évier options

Dimension
[cm]

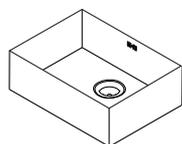
Code commande Description [LxPxH]

Euros
[TTC]



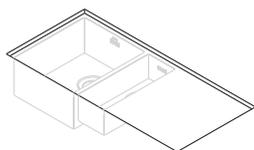
BINGARA | 10mm radius évier

PSWBB115	15x40x13cm	605,-
PSWBB120	20x40x13cm	605,-
PSWBB134	34x40x19cm	816,-
PSWBB140	40x40x19cm	816,-
PSWBB14010	40x40x10cm	1004,-
PSWBB146	46x46x19cm	1292,-
PSWBB150	50x40x19cm	908,-
PSWBB15010	50x40x10cm	1046,-
PSWBB152	52x40x2cm égouttoir avec 1.5" évacuation	732,-
PSWBB155	55x40x19cm	932,-
PSWBB180	80x40x19cm	1049,-
Attention!	tous les prix d'encastrement sont évier inclus	



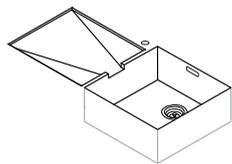
BARONGA | 1mm radius évier

PSWBB15	15x40x13cm	372,-
PSWBB20	20x40x13cm	424,-
PSWBB34	34x40x19cm	581,-
PSWBB40	40x40x19cm	581,-
PSWBB4010	40x40x10cm	694,-
PSWBB46	46x46x19cm	803,-
PSWBB50	50x40x19cm	675,-
PSWBB5510	55x40x10cm	801,-
PSWBB52	52x40x2cm égouttoir avec 1.5" évacuation	499,-
PSWBB55	55x40x19cm	699,-
PSWBB80	80x40x19cm	816,-
Attention!	tous les prix d'encastrement sont évier inclus	

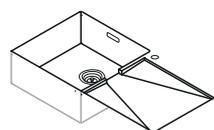


Égouttoir | Soudé dans le plan de travail pour intégration d'éviers [éviers non inclus!]

PSWBC096	96x48x1cm aux choix 44cm de profondeur	752,-
PSWBC120	120x48x1cm aux choix 44cm de profondeur	985,-
PSWBC150	150x48x1cm aux choix 44cm de profondeur	1220,-
Attention!	Tous les prix d'encastrement sont égouttoir inclus	



PSWBBIR06	Égouttoir en cascade + BIN46 10mm radius évier 94x48x16.9cm trou robinet Ø35mm	2515,-
Attention!	tous les prix d'encastrement sont égouttoir et BIN46 inclus	



PSWBBIL05	Égouttoir en cascade + BIN46 10mm radius évier 94x48x16.9cm trou robinet Ø35mm	2515,-
Attention!	tous les prix d'encastrement sont égouttoir et BIN46 inclus	

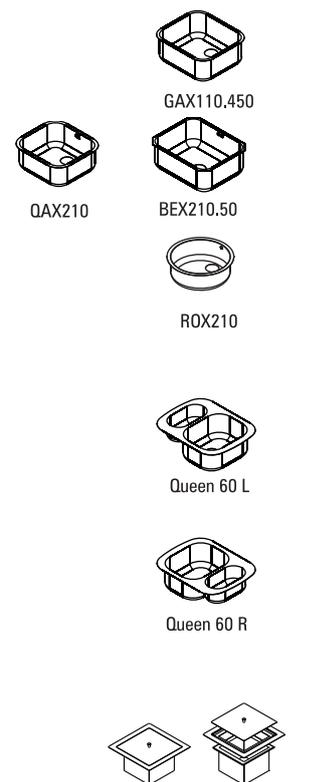
Options

Réduction | Supplément

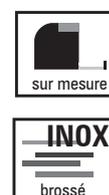
Euros
[TTC]

PSBORB	BINGARA+BARONGA finition vibré	420,-
--------	--------------------------------	-------

Code commande	Description [LxPxH]	Euros [TTC]
Franke		
GAX110.450	évier 45x40x19cm	1074,-
QAX210	évier 40x37x17cm	975,-
BTX210.50	évier 50x40x20cm	1191,-
ROX210	évier ronds Ø39x17cm	820,-
Attention!	tous les prix d'encastrement sont évier inclus Autres modèles sur demande Ne convient pas pour INOX 4 mm!	
Reginox		
QUEEN60	évier double 56x39x16/13cm	1829,-
PSWBKGQ	trou robinet dans Queen60 Ø35mm	19,-
Attention!	Petit évier à gauche [G] ou à droite [D] tous les prix d'encastrement sont évier inclus Autres modèles sur demande Ne convient pas pour INOX 4 mm!	
Poubelle déchets verts		
PSWBBGFT	BARONGA GFT 38x38x20cm 10 liter	558,-
Attention!	Prix d'intégration est poubelle déchets verts incluse	
ERGO	Wesco Ergomaster Ø28x32cm 12 liter plastique [ne convient pas pour acier inoxydable 4 mm]	816,-
Autres marques		
accessoires	Encastrement possible, après évaluation de la situation	sur demande



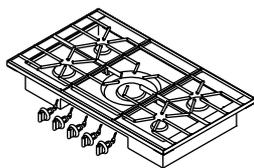
C2BINR06f | Évier + égouttoir en cascade encastrés BIN46



Plaque de cuisson | options d'encastrement

Dimension

[cm]



Code commande Description [LxPxH]

Euros

[TTC]

CG492210

Prévision pour encastrement plaque de cuisson Gaggeneau

100cm de large

1796,-

plaque de cuisson 5 foyers avec montage des boutons sur panneau frontal
dispositif pour encastrement affleurant |

Attention!

épaisseur du plan de travail minimum 70 cm, plaque de cuisson non incluse!



ER57353NL

plaque de cuisson encastrable Siemens

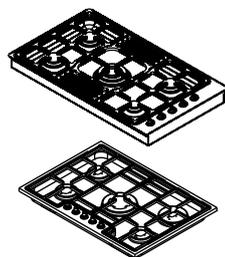
79cm de large

3221,-

plaque de cuisson 5 foyers avec brûleur wok | plaque de cuisson incluse
les symboles des boutons seront renouvelés

Attention!

Ne convient pas pour INOX 4 mm!



GKOC95-3

Plaque de cuisson encastrable Smeg

90cm de large

3491,-

plaque de cuisson 5 foyers avec brûleur wok | plaque de cuisson incluse
les symboles des boutons seront renouvelés

GKOC75-3

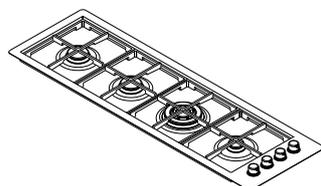
75cm de large

3491,-

plaque de cuisson 5 foyers avec brûleur wok | plaque de cuisson incluse
les symboles des boutons seront renouvelés

Attention!

Ne convient pas pour INOX 4 mm!



GK7214

Plaque de cuisson encastrable Foster Quadra Line

118cm de large

4742,-

plaque de cuisson 4 foyers avec brûleur wok | plaque de cuisson incluse
les symboles des boutons seront renouvelés

Attention!

Ne convient pas pour INOX 4 mm!

accessoires

Autres plaques de cuisson

d'autres types et marques sont possibles
en plus des modèles présentés ici.

sur demande

Attention!

Ne convient pas pour INOX 4 mm!

Code commande	Description [LxPxH]	Euros [TTC]	Dimensions [mm]
Découpes			
PSWBKG	trou pour robinet, Quooker pompe à savon, prise de courant YARRAM	12,-	
PSWBUSD	découpe pour colonne prise de courant escamotable Ø102mm	70,-	
PSWBKGPS	découpe simple ou double pour PSR hottes	94,-	
PSWBUIT	découpe plaque de cuisson	106,-	
PSWBVZ	dispositif d'intégration pour plaque à induction affleurante par entre-collage Z profil, h=7mm profondeur 7,2mm + 12x calles acier inoxydable 1 mm, 400x10 mm pour remplissage, reste à remplir soi-même	217,-	
PSWBKU	découpe colonne dans plan de travail [sans bords soudées]	106,-	
Rebord du plan de travail			
PSWBBL0K	profil essuie éponge ouvert 21x40mm m ¹ [on calcule au minimum m ¹]	105,-	
PSWBBL0K2	fermeture par soudage des extrémitées du profil essuie éponge y compris finition (par côté)	105,-	profil de bloc
PSWBTR	bord de carrelage à l'arrière max 30 mm replié	sans supplément	
PSWBWK	retenue d'eau sur plan de travail attention! n'est pas possible pour les plans de travail en forme de L	+ 10%	
PSWCD	prise de courant murale double intégrée attention! uniquement avec plan de travail épais de > 100mm	188,-	
Forme du plan de travail			
PSWBNH	côté non équerre Replié soudé et finis *	sur demande	
PSWBGG	forme arrondie sur le devant m ¹ *	sur demande	
PSWBVS	plan en forme de L encollage à froid dans l'angle maximum 400x200 cm [à cause du transport]	sur demande	
PSWBKN	fixation entre plans de travail avec vis et pièces de couplage n'est pas possible pour plans de travail entre 12 et 20 mm d'épaisseur	95,-	

* En raison de l'encastrement manuel il est possible qu'un certain angle soit visible dans le matériau due à la tension.

CONDITIONS DE LA METAALUNIE

Conditions générales publiées par la Koninklijke Metaalunie (Organisation néerlandaise des entrepreneurs de petites et moyennes entreprises dans la métallurgie) et désignées par CONDITIONS DE LA METAALUNIE, déposées au greffe du tribunal de Rotterdam le 1^{er} janvier 2014. Publication de la Koninklijke Metaalunie, P.B. 2600, NL - 3430 GA Nieuwegein (Pays-Bas).

Koninklijke Metaalunie

Article 1 : Applicabilité

- 1.1. Les présentes conditions s'appliquent à toutes les offres faites par un membre de la Koninklijke Metaalunie en décaoulant, et ce, dans la mesure où le membre de la Metaalunie est autorisé à fournir.
1.2. Le membre de la Metaalunie faisant usage des présentes conditions sera désigné par «preneur d'ordre». L'autre partie sera désignée par «donneur d'ordre».
1.3. En cas d'opposition entre la teneur du contrat conclu entre le donneur d'ordre et le preneur d'ordre d'une part et les présentes conditions d'autre part, les dispositions du contrat prévauront.

Article 2 : Offres

- 2.1. Toutes les offres sont faites sans engagement.
2.2. Le preneur d'ordre est en droit de partir de l'exactitude et l'intégralité des données, dessins et autres lui ayant été fournis par le donneur d'ordre et il basera son offre sur ceux-ci.
2.3. Les prix indiqués dans l'offre s'entendent départ usine, ex works, lieu d'établissement du preneur d'ordre conformément aux Incoterms 2010. Ils n'incluent pas la TVA ni l'emballage.
2.4. Si le donneur d'ordre refuse l'offre du preneur d'ordre, celui-ci aura le droit de facturer au donneur d'ordre tous les frais qu'il aura engagés pour faire son offre.

Article 3 : Droits de propriété intellectuelle

- 3.1. Sauf s'il en a été convenu autrement par écrit, le preneur d'ordre conserve les droits d'auteur et tous les droits de propriété intellectuelle sur les offres qu'il a faites et sur les projets, représentations, dessins, modèles (tels), programmes et autres qu'il a fournis.
3.2. Les droits sur les données mentionnées au paragraphe 1^{er} du présent article restent la propriété du preneur d'ordre même si des frais engagés pour leur élaboration ont été facturés au donneur d'ordre. Il est expressément interdit de copier, plier, utiliser ou montrer à des tiers ces données si le preneur d'ordre n'a pas donné au préalable et par écrit son autorisation formelle à cet effet. En cas de transgression de la présente disposition, le donneur d'ordre sera redevable au preneur d'ordre d'une amende immédiatement exigible de 25.000 € par transgression. Cette amende pourra être exigée parallèlement à une demande de dommages-intérêts en vertu de la loi.
3.3. Le donneur d'ordre devra retourner les données mentionnées au paragraphe 1^{er} à la première demande et dans les délais impartis par le preneur d'ordre. En cas de transgression de la présente disposition, le donneur d'ordre sera redevable au preneur d'ordre d'une amende directement exigible de 1.000 € par jour. Cette amende pourra être exigée parallèlement à une demande de dommages-intérêts en vertu de la loi.

Article 4 : Conseils et informations fournies

- 4.1. Le donneur d'ordre ne peut pas tirer de droits des conseils et des informations qu'il reçoit du preneur d'ordre si ceux-ci ne se rapportent pas à l'ordre.
4.2. Pour l'execution du contrat, le preneur d'ordre est en droit de partir de l'exactitude et de l'intégralité des données, dessins et autres documents lui ayant été fournis par le donneur d'ordre.
4.3. Le donneur d'ordre garantissant le preneur d'ordre contre tout recours de tiers concernant l'utilisation des conseils, dessins, calculs, projets, matériaux, échantillons, modèles et autres fournis par le donneur d'ordre ou au nom de celui-ci.

Article 5 : Délai de livraison / période d'exécution

- 5.1. Le délai de livraison et/ou la période d'exécution sont donnés à titre indicatif par le preneur d'ordre.
5.2. Pour fixer le délai de livraison et/ou la période d'exécution, le preneur d'ordre part du principe qu'il peut exécuter l'ordre dans les circonstances lui étant connues à ce moment-là.
5.3. Le délai de livraison et/ou la période d'exécution commencent à courir dès lors que les parties ont convenu de tous les détails commerciaux et techniques, que le preneur d'ordre dispose de la totalité des données, des dessins définitifs et des approbés et autres informations lui étant nécessaires, que le paiement (échelonné) convenu a été reçu et que toutes les conditions nécessaires pour l'exécution de l'ordre sont satisfaites.
5.4. a. En cas de circonstances autres que celles qu'il connaissait en fixant le délai de livraison et/ou la période d'exécution, le preneur d'ordre peut prolonger le délai de livraison et/ou la période d'exécution du temps lui étant nécessaire pour exécuter l'ordre dans ces nouvelles circonstances. Si les travaux ne peuvent pas s'intégrer dans le planning du preneur d'ordre, ils seront exécutés dès que le planning de celui-ci le permettra.
b. En cas de travaux en plus, le délai de livraison et/ou la période d'exécution seront prolongés du temps nécessaire au preneur d'ordre pour (faire) livrer les matériaux et pièces et exécuter les travaux en plus. Lorsque les travaux en plus ne peuvent pas s'intégrer dans le planning du preneur d'ordre, ils seront exécutés dès que le planning de celui-ci le permettra.
c. En cas de suspension d'obligations par le preneur d'ordre, le délai de livraison et/ou la période d'exécution seront prolongés de la durée de cette suspension. Si la poursuite des travaux ne peut pas s'intégrer dans le planning du preneur d'ordre, les travaux seront exécutés dès que le planning de celui-ci le permettra.
d. En cas d'intempéries faisant obstacle à l'exécution des travaux, le délai de livraison et/ou la période d'exécution seront prolongés de la période de retard ainsi survenue.
5.5. Le donneur d'ordre est tenu de régler tous les frais engagés par le preneur d'ordre à la suite d'un retard dans le délai de livraison et/ou de la période d'exécution tel que mentionné à l'article 5.4.
5.6. La transgression du délai de livraison et/ou de la période d'exécution ne donne en aucun cas droit à indemnisation ou résiliation.

Article 6 : Transfert des risques

- 6.1. La livraison a lieu départ usine, ex works, lieu d'établissement du preneur d'ordre conformément aux Incoterms 2010. Le risque des biens est transféré au moment où le preneur d'ordre les met à la disposition du donneur d'ordre.
6.2. Quelles que soient les dispositions du paragraphe 1^{er} du présent article, le donneur d'ordre et le preneur d'ordre peuvent convenir que le preneur d'ordre se charge du transport, du risque de stockage, du chargement, du transport et du déchargement incombant dans ces cas au donneur d'ordre. Le donneur d'ordre peut s'assurer contre ces risques.
6.3. S'il est question d'un achat avec reprise d'un bien (inruil) et que le donneur d'ordre conserve le bien à reprendre dans l'attente de la délivrance du nouveau bien, le risque pour le bien à reprendre restera auprès du donneur d'ordre jusqu'au moment où il l'aura remis au preneur d'ordre. Si le donneur d'ordre ne peut pas livrer le bien à reprendre dans l'état où celui-ci se trouvait lorsque le contrat a été conclu, le preneur d'ordre pourra résilier le contrat.

Article 7 : Modification de prix

- 7.1. Le preneur d'ordre peut réajuster sur le donneur d'ordre une augmentation des facteurs décisifs pour le prix de revient survenant après la conclusion du contrat.
7.2. Le donneur d'ordre est tenu de régler la hausse de prix visée au paragraphe 1^{er} du présent article à l'un des moments ci-dessous, selon le choix du preneur d'ordre :
a. lorsque la hausse de prix survient ;
b. en même temps que le paiement du montant en principal ;
c. lors du premier délai de paiement qui suit.

Article 8 : Force majeure

- 8.1. Le preneur d'ordre a le droit de suspendre le respect de ses obligations si une force majeure l'empêche temporairement de satisfaire à ses obligations contractuelles envers le donneur d'ordre.
8.2. On entend entre autres par force majeure la circonstance faisant que les fournisseurs, les sous-traitants du preneur d'ordre ou les transporteurs auxquels le preneur d'ordre fait appel ne satisfont pas ou ne satisfont pas dans les délais à leurs obligations, les conditions météorologiques, tremblements de terre, incendies, pannes de courant, vols ou destructions d'outils ou de matériaux, barrages routiers, grèves ou arrêts de travail et restrictions d'importation ou de commerce.
8.3. Le preneur d'ordre n'est plus habilité à suspendre ses obligations si cette impossibilité temporaire de les respecter a duré pendant plus de six mois. Après expiration de ce délai, le donneur d'ordre et le preneur d'ordre pourront résilier le contrat avec effet immédiat, mais exclusivement pour cette partie des obligations qui n'aura pas encore été satisfaite.
8.4. Si l'est question de force majeure et qu'il soit impossible de manière persistante de satisfaire aux obligations, les deux parties seront en droit de mettre fin au contrat avec effet immédiat pour cette partie des obligations si le preneur d'ordre n'aura pas encore été satisfait.
8.5. Les parties n'ont pas droit à une indemnisation ni au dommage subi ou à subir à la suite de la suspension ou de la résiliation au sens du présent article.

Article 9 : Etendue des travaux

- 9.1. Le donneur d'ordre doit veiller à obtenir en temps utile toutes les autorisations, dispenses et autres dispositions nécessaires à l'exécution des travaux. Il est tenu, à la première demande du preneur d'ordre, de lui envoyer une copie des documents mentionnés ci-dessus.
9.2. Le prix des travaux n'inclut pas :
a. les frais de terrassement, palification, coupe, démolition, fondations, maçonnerie, menuiserie, stucage, peinture, tapisserie, réparation ou autres travaux architecturaux,
b. les frais de raccordement aux réseaux de gaz, d'eau, d'électricité ou autres équipements d'infrastructure,
c. les frais engagés pour éviter ou limiter la détérioration des biens présents sur le site ou à proximité,
d. les frais d'évacuation des matériaux, matériaux de construction ou déchets,
e. les frais de déplacement et de séjour.

Article 10 : Modifications dans les travaux

- 10.1. Des modifications dans les travaux génèrent en tout cas des travaux en plus ou des travaux en moins s'il y a :
a. une modification du projet, des spécifications ou du cahier des charges,
b. une non-correspondance des informations fournies par le donneur d'ordre avec la réalité,
c. une différence supérieure à 10% dans les quantités estimées.
10.2. Les travaux en plus sont calculés sur la base des facteurs décisifs pour le prix étant en vigueur au moment de la réalisation des travaux. Les travaux en moins sont calculés sur la base des facteurs décisifs pour le prix ayant été en vigueur au moment de la conclusion du contrat.
10.3. Le donneur d'ordre est tenu de régler le prix des travaux en plus visés au paragraphe 1^{er} du présent article à l'un des moments suivants, selon le choix du preneur d'ordre :
a. lorsque les travaux en plus ont lieu,
b. en même temps que le paiement du montant en principal ;
c. lors du premier délai de paiement qui suit.
10.4. Si le montant des travaux en plus est supérieur à celui des travaux en plus, le preneur d'ordre sera habilité, lors de la facturation définitive, à facturer au donneur d'ordre 10% de la différence. Cette disposition ne s'applique pas aux travaux en moins qui résultent d'une demande du preneur d'ordre.

Article 11 : Exécution des travaux

- 11.1. Le donneur d'ordre veille à ce que le preneur d'ordre puisse exécuter ses travaux sans obstacles et à la période convenue et qu'il dispose à cet effet des approvisionnements nécessaires, tels que :
a. gaz, eau et électricité,
b. chauffage,
c. local de stockage étant sec et fermant à clé,
d. équipements prescrits sur la base de la législation sur les conditions de travail (Abovet).
11.2. Le donneur d'ordre supporte le risque et est responsable du dommage consécutif à la perte, au vol, à la destruction par feu et à la détérioration des biens du preneur d'ordre, du donneur d'ordre et de tiers, tels que les outils, les matériaux destinés aux travaux ou le matériel utilisé lors des travaux se trouvant sur le site où sont exécutés les travaux ou sur tout autre site convenu.
11.3. Le donneur d'ordre est tenu de s'assurer de manière adéquate contre les risques mentionnés au paragraphe 2 du présent article. Il doit veiller en outre à assurer le risque de travail du matériel à utiliser. Il doit envoyer au preneur d'ordre, à la première demande, une copie de l'assurance ou des assurances concernées et une attestation de paiement de la prime. En cas de dommage, le donneur d'ordre est tenu d'en informer immédiatement son assureur pour traitement et règlement de ce dommage.
11.4. Si le donneur d'ordre ne satisfait pas à ses obligations telles que définies dans les paragraphes précédents du présent article et que cela entraîne un retard dans l'exécution des travaux, les travaux seront exécutés dès que le donneur d'ordre aura satisfait à toutes ses obligations et que le planning du preneur d'ordre le permettra. Le donneur d'ordre sera responsable de tout le dommage découlant de ce retard pour le preneur d'ordre.

Article 12 : Réception des travaux

- 12.1. Les travaux sont considérés être réceptionnés dans les cas suivants :
a. si le donneur d'ordre les a approuvés ;
b. si le donneur d'ordre a effectué la mise en service. En cas de mise en service partielle par le donneur d'ordre, cette partie sera considérée être réceptionnée ;

- c. si le preneur d'ordre a informé par écrit le donneur d'ordre de l'achèvement des travaux et que ce dernier n'a pas fait savoir par écrit, dans les 15 jours après avoir été informé, s'il approuvait ou non les travaux ;
d. si le donneur d'ordre n'approuve pas les travaux en raison de défauts mineurs ou d'éléments manquants pouvant être réparés ou livrés dans un délai maximal d'un mois et ne faisant pas obstacle à la mise en service ;
12.2. S'il n'approuve pas les travaux, le donneur d'ordre sera tenu d'en informer le preneur d'ordre par écrit, avec indication des motifs. Il devra fournir au preneur d'ordre la possibilité d'effectuer une nouvelle réception des travaux.
12.3. Le donneur d'ordre garantit le preneur d'ordre contre tout recours de tiers pour un dommage survenu aux parties non réceptionnées des travaux et causé par l'utilisation de parties déjà réceptionnées des travaux.

Article 13 : Responsabilité

- 13.1. En cas de manquement lui étant imputable, le preneur d'ordre est tenu de satisfaire encore à ses obligations contractuelles.
13.2. L'obligation d'indemnisation par le preneur d'ordre, sur quelque fondement légal que ce soit, se limite au dommage contre lequel celui-ci est assuré au titre d'une assurance qu'il a souscrite ou qui a été souscrite à son profit. Elle ne dépassera toutefois jamais le montant versé par cette assurance dans le cas concerné.
13.3. Si le preneur d'ordre, pour quelque raison que ce soit, ne peut pas satisfaire à ses obligations, le preneur d'ordre s'engage à garantir l'obligation d'indemnisation se limitant à 15% au maximum du montant total de l'ordre (hors TVA). Lorsque le contrat comprend des parties ou des livraisons partielles, l'obligation d'indemnisation se limiterait à 15% au maximum hors TVA du montant de l'ordre de cette partie ou de cette livraison partielle.
13.4. N'entrent pas en ligne de compte pour une indemnisation :
a. les dommages corrélatifs, causés entre autres par une stagnation, une perte de production, des bénéfices non réalisés, des frais de transport et des frais de déplacement et de séjour, le donneur d'ordre pouvant s'assurer le cas échéant contre ces dommages,
b. les dommages de surveillance, ce qui veut dire entre autres les dommages survenus par ou pendant l'exécution des travaux à des biens faisant l'objet de travaux ou se trouvant à proximité du site des travaux ;
c. les dommages causés intentionnellement ou par une imprudence délibérée d'auxiliaires ou de subalternes non dirigés du preneur d'ordre.
13.5. Le preneur d'ordre est responsable d'un dommage survenant au matériau fourni par le donneur d'ordre ou en son nom à la suite d'un traitement non dûment exécuté.
13.6. Le donneur d'ordre garantit le preneur d'ordre contre tous les recours de tiers pour responsabilité du fait de produits à la suite d'un défaut constaté dans un produit livré par le donneur d'ordre à un tiers et se composant (également) de produits et/ou de matériaux livrés par le preneur d'ordre. Le donneur d'ordre est tenu de dédommager tout le dommage subi dans ce cadre par le preneur d'ordre, dont les frais (en totalité) encourus pour se défendre.

Article 14 : Garantie et autres recours

- 14.1. Sauf s'il en a été convenu autrement par écrit, le preneur d'ordre se porte garant de la bonne exécution de la prestation convenue, et ce, durant une période de six mois après la livraison (réception). S'il a été convenu d'un délai de garantie différent, les autres paragraphes du présent article s'appliqueront également.
14.2. Si la prestation convenue n'a pas été dûment exécutée, le preneur d'ordre aura le choix de pouvoir l'exécuter encore d'office ou ordonner le donneur d'ordre pour une somme proportionnelle de la facture. Si le preneur d'ordre choisit d'exécuter encore d'office la prestation, il déterminera lui-même les modalités et la période de l'exécution. Si la prestation convenue consistait (également) à traiter le matériau livré par le donneur d'ordre, celui-ci devra livrer les matériaux à ses risques et périls.
14.3. Le donneur d'ordre doit envoyer au preneur d'ordre les pièces ou les matériaux devant être réparés ou remplacés.
14.4. Sauf à la charge du donneur d'ordre :
a. tous les frais de transport et d'envoi,
b. les frais de démontage et de montage,
c. les frais de déplacement et de séjour.
14.5. Le donneur d'ordre doit dans tous les cas fournir au preneur d'ordre la possibilité de remédier à un éventuel défaut ou de procéder à un nouveau traitement.
14.6. Le donneur d'ordre ne peut faire valoir la garantie qu'après avoir satisfait à toutes ses obligations vis-à-vis du preneur d'ordre.
14.7. Aucune garantie n'est accordée dès lors que les défauts résultent :
- d'une usure normale,
- d'une mauvaise utilisation,
- d'une maintenance non effectuée ou non dûment effectuée,
- de l'installation, du montage, d'une modification ou d'une réparation effectuée par le donneur d'ordre ou par des tiers,
- de défauts ou d'une inaptitude des biens provenant du donneur d'ordre ou prescrites par celui-ci,
- de défauts ou d'une inaptitude des matériaux ou des dispositifs utilisés par le donneur d'ordre.
14.8. Les dispositions des paragraphes 2 à 7 inclus du présent article s'appliquent par analogie aux événements relatifs au donneur d'ordre pour manquement contractuel, non conforme ou pour tout autre motif que ce soit.
14.9. Le donneur d'ordre ne peut pas céder les droits au titre du présent article.

Article 15 : Modalités de réclamation

- 15.1. Le donneur d'ordre ne peut plus invoquer de défaut dans la prestation s'il n'a pas formulé de réclamation écrite au preneur d'ordre dans un délai de quinze jours suivant la date à laquelle il a constaté ou aurait raisonnablement dû constater le défaut.
15.2. Le donneur d'ordre doit réclamer auprès du preneur d'ordre sur le montant de la facture par écrit et dans le délai de paiement impartit, sous peine de perdre tout droit. Si le délai de paiement impartit est supérieur à trente jours, le donneur d'ordre devra avoir réclaté par écrit dans les trente jours impécativement de la date de facture.

Article 16 : Biens non réceptionnés

- 16.1. Le donneur d'ordre est tenu de réceptionner sur le site convenu, à la fin du délai de livraison et/ou de la période d'exécution, le bien ou les biens faisant l'objet d'un contrat.
16.2. Le donneur d'ordre doit apporter tout le concours que l'on peut raisonnablement attendre de lui pour permettre le preneur d'ordre en mesure de délivrer les biens.

- 16.3. Les biens non réceptionnés sont stockés aux frais et aux risques du donneur d'ordre.
16.4. En cas de transgression des dispositions des deux premiers paragraphes du présent article, le donneur d'ordre sera redevable au preneur d'ordre d'une amende de 250 € par jour, avec un maximum de 25.000 €. Cette amende pourra être exigée parallèlement à une demande de dommages-intérêts en vertu de la loi.

Article 17 : Paiement

- 17.1. Le paiement doit être effectué au lieu d'établissement du preneur d'ordre ou sur un compte que celui-ci désignera.
17.2. Sauf s'il en est convenu autrement, le paiement est effectué :
a. au comptant, lors d'achats au comptant,
b. en cas de paiement échelonné :
- de 40% du prix total, lors de la passation de l'offre,
- de 50% du prix total, après approvisionnement des matériaux, si la livraison des matériaux n'est pas incluse dans l'offre, après le commencement des travaux,
- de 10% du prix total, lors de la réception,
c. dans tous les autres cas, dans les trente jours de la date de facture.
17.3. Si le donneur d'ordre ne satisfait pas à son obligation de paiement, il sera tenu de satisfaire à une demande du preneur d'ordre de recevoir un paiement en nature (inbetalinggevinge) au lieu du paiement de la somme d'argent convenue.
17.4. Le droit du donneur d'ordre à compenser ses créances sur le preneur d'ordre ou à suspendre ses paiements est étendu, sauf en cas de faillite (faillissement) du preneur d'ordre ou d'application à celui-ci du dispositif légal d'assainissement des dettes (wettelijke schuldsanering) (droit néerlandais).
17.5. Sans considérer si le preneur d'ordre a entièrement exécuté la prestation convenue, tout ce dont le donneur d'ordre lui est redevable au titre du contrat est ou sera immédiatement exigible en cas de :
a. transgression d'un délai de paiement,
b. demande de faillite ou de redressement judiciaire (et surseance van betaling) / du donneur d'ordre (droit néerlandais),
c. saisie sur les biens ou les créances du donneur d'ordre,
d. dissolution ou liquidation du donneur d'ordre (société),
e. demande du donneur d'ordre (personne physique) visant à autoriser le dispositif légal d'assainissement des dettes, sa mise sous curatelle/tutelle (ouder curatele) ou dans le cas de son décès.
17.6. Si le paiement n'a pas été effectué dans le délai convenu, le donneur d'ordre sera immédiatement redevable d'un intérêt envers le preneur d'ordre. Le taux d'intérêt est de 12% par an, mais il sera égal au taux d'intérêt légal si ce dernier est supérieur à 300% du montant de la dette, une partie de ce montant est considérée comme un mois d'intérêt.
17.7. Le preneur d'ordre est compétent à compenser ses dettes envers le donneur d'ordre avec des créances que des entreprises liées au preneur d'ordre ont sur le donneur d'ordre. En outre, le preneur d'ordre est compétent à compenser ses créances sur le donneur d'ordre avec des dettes que des entreprises liées au preneur d'ordre ont envers le donneur d'ordre. On entend par entreprises liées les entreprises appartenant au même groupe au sens de l'article 24b Livre 2ème du Code civil néerlandais (BW) ou une participation au sens de l'article 24c Livre 2ème du Code civil néerlandais.
17.8. Si le paiement n'a pas été effectué dans le délai convenu, le donneur d'ordre sera redevable au preneur d'ordre et tous les frais extrajudiciaires, avec un minimum de 75 €.

Article 18 : Cautions

- 18.1. Quelles que soient les conditions de paiement convenues, le donneur d'ordre est tenu, à la première demande du preneur d'ordre et à son appréciation, de fournir une caution suffisante pour le paiement. Si le donneur d'ordre ne satisfait pas à cette demande dans le délai impartit, il sera immédiatement en demeure. Dans un tel cas, le preneur d'ordre aura le droit de résilier le contrat et de recouvrer son dommage sur le donneur d'ordre.
18.2. Le preneur d'ordre reste propriétaire des biens livrés tant que :
a. néglige ou négligera de satisfaire à ses obligations au titre du présent contrat ou d'autres contrats,
b. n'a pas payé des dettes découlant de la non-exécution des contrats susmentionnés, telles que les dommages aux personnes, intérêts et autres.
18.3. Tant qu'une réserve de propriété repose sur les biens livrés, le donneur d'ordre ne sera pas autorisé à les grever d'un droit ou à les aliéner autrement que dans le cadre de l'exercice normal de son entreprise.
18.4. Après avoir invoqué sa réserve de propriété, le preneur d'ordre est habilité à reprendre les biens livrés. Le donneur d'ordre apportera tout son concours à cet effet.
18.5. Le preneur d'ordre a un droit de gage et un droit de rétention sur tous les biens dont il dispose ou disposera à un quelconque titre que ce soit et sur toutes les créances qu'il a ou auxquelles le donneur d'ordre envers toute personne en demandant la remise.
18.6. Si, après avoir réceptionné du preneur d'ordre les biens conformément au contrat, le donneur d'ordre a satisfait à ses obligations, la réserve de propriété s'appliquera d nouveau si le donneur d'ordre ne satisfait pas à ses obligations découlant d'un contrat conclu ultérieurement.

Article 19 : Résiliation du contrat

- 19.1. Le donneur d'ordre peut résilier le contrat sans qu'il soit question de manquement de la part du preneur d'ordre et que le preneur d'ordre y consente, le contrat prendra alors fin avec effet consenti mutuel. Le preneur d'ordre a, dans ce cas, droit à l'indemnisation de tous les dommages financiers, tels que l'absence de bénéfices non réalisés et des frais engagés.
19.2. Le droit néerlandais est d'application.
19.3. La Convention de Vienne (C.I.S.G.) ne s'applique pas, ni aucun autre règlement international dont l'exclusion n'est autorisée par la loi.
19.4. Tout litige sera exclusivement porté devant l'arbitral civil néerlandais compétent dans le lieu d'établissement du preneur d'ordre, sauf si cela est contraire au droit impérial. Le preneur d'ordre est habilité à déroger à cette règle et à appliquer les règles légales en matière de compétence.

Ces conditions constituent une traduction intégrale de la version néerlandaise des « METAALUNIE/VOORWAARDEN » comme déposées au greffe du tribunal de Rotterdam le 1er janvier 2014. Une explication ainsi qu'une interprétation de ces derniers sera fournie sur la base du texte néerlandais.



Importateur Pour la France

SO.inox

Produits inox haut de gamme

43 Parc du Château—13790 Châteauneuf le Rouge

Tel: +33 (0)4 42 29 00 39

Email: contact@soinox.fr

Web: www.soinox.fr

ABK
i n n o v e n t

a | *Gesinkkampstraat 4*
NL-7051 HP | Varsseveld
Pays Bas
t | *+31 [0]315-801940*
f | *+31 [0]315-801950*
e | *info@abk-innovent.nl*
w | *www.abk-innovent.com*